



Commune
de Mercury

Trait d'Union

Conseil Municipal du 29 septembre 2015

En ouverture de séance, Monsieur le Maire présente toutes les félicitations du Conseil Municipal à Léa RACT, agent communal, pour la naissance de son fils Sohan.

Le procès-verbal de la séance du 25 août 2015 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

RAPPORTEUR : ALAIN ZOCCOLO

➤ Reprise des équipements du lotissement Les François - complément

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 25 novembre 2014 relative à la reprise des équipements du lotissement des François et notamment la parcelle E 2508. Il convient également de reprendre également les parcelles E 2509 et E2510.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité :

- **décide** d'inclure dans le domaine public communal les parcelles cadastrées E2509 et E2510 en complément.
- **de charger** Maître BOUILLOUX, notaire à Grésy sur Isère de régulariser par acte authentique cette cession.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

➤ Adhésion de la commune à la démarche C3E - TEPOS

Monsieur le Maire rappelle le principe de la démarche C3E et TEPOS et les enjeux au niveau du territoire. Il convient d'engager la commune dans ce dispositif afin de réduire les consommations d'énergie des bâtiments et éclairage public. Il est proposé d'engager le Groupe Scolaire Jean Brunier, le Groupe scolaire Joseph Trolliet et la Salle d'Animation Rurale dans ce dispositif ainsi que l'éclairage public. Il convient également de nommer un référent.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la commune à la démarche C3E et TEPOS.
- **Approuve** le portage de la démarche par Arlysère.
- **Nomme** Christophe CARCEY-CADET comme référent.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

➤ Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Renouvellement ligne de trésorerie

Par arrêté du Maire n°01-2015, la ligne de trésorerie a été renouvelée à hauteur de 100 000 euros auprès du Crédit Agricole dans les conditions suivantes : Durée : 12 mois ; Index de référence : Euribor 3 mois ; Marge sur index : 1.62% ; Frais de dossier : 100 euros ; Commission d'engagement : 0.20% du capital emprunté

Contentieux GASCA / Commune

Par jugement en date du 15 septembre 2015, la requête présentée par Monsieur et Madame GASCA demandant d'annuler l'arrêté du 21 janvier 2013 accordant un permis de construire, valant permis de démolir et permis de division à Monsieur MARTOIA, a été rejetée. Monsieur et Madame GASCA devront verser à la Commune la somme de 1200 euros au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

➤ Travaux d'aménagement d'un parking au Chef-lieu : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.E.C

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour la réalisation d'un parking au Chef- lieu suite à l'acquisition des terrains réalisée en 2014. Le coût de ces travaux est estimé à **54 387.50 €uros H.T.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'aménagement du parking pour 26 places au total.
- **Sollicite** du Conseil Départemental une aide la plus élevée possible.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires.
- **Sollicite** une dérogation pour engager les travaux dès que possible sans perdre le bénéfice d'une aide.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment à déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire.

➤ Création d'un mur d'entraînement aux abords des courts de tennis : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.E.C

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour la réalisation d'un mur d'entraînement aux abords des courts de tennis. Le coût de ces travaux est estimé à **6 779.00 €uros H.T.**

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le projet de création d'un mur d'entraînement pour le tennis
- **Sollicite** du Conseil Départemental une aide la plus élevée possible.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires.
- **Sollicite** une dérogation pour engager les travaux dès que possible sans perdre le bénéfice d'une aide.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment à déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire.

Abstentions : Yves DUNAND, Sylvie VALLET, Nathalie VERRIER et Catherine REYDET.

➤ Création d'une aire de jeux : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.E.C

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour la création d'une aire de jeux à La Grillette composée d'un terrain multisports, de jeux pour enfants, d'un mur d'expression, d'une table de jeux et d'un abri.

Le coût de ces travaux est estimé à : Travaux d'aménagement (enrobés, espaces verts, abri) : **79 716.66 € H.T.** et Equipements : **103 320.40 € H.T.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de création de l'aire de jeux.
- **Sollicite** du Conseil Départemental une aide la plus élevée possible.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment à déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire.

➤ Création d'une aire de jeux avec terrain multisports : demande de subvention au titre du soutien financier « Horizon bleu 2016 » de la Fédération Française de Football.

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour la création d'un terrain multisports.

Le coût de ces travaux est estimé à : Travaux d'aménagement (enrobés) **7 465 € H.T.** et Equipements : **51 538 € H.T.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de création du terrain multisports.
- **Sollicite** de la Fédération Française de Football une aide la plus élevée possible au titre du programme de soutien financier « Horizon 2016 ».
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

➤ Réfection des menuiseries du 1^{er} étage du Groupe scolaire du Chef-lieu : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.E.C

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour la réfection des menuiseries du 1^{er} étage du Groupe scolaire du Chef-lieu. Le coût de ces travaux est estimé à **66 478.52 euros HT**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de réfection des menuiseries du 1^{er} étage du Groupe scolaire Joseph Trolliet.
- **Sollicite** du Conseil Départemental une aide la plus élevée possible.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires.
- **Sollicite** une dérogation pour engager les travaux dès que possible sans perdre le bénéfice d'une aide.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment à déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire.

➤ Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.E.C

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville. Le coût de ces travaux est estimé à **60 165 euros HT**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville.
- **Sollicite** du Conseil Départemental une aide la plus élevée possible.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment à déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire.

➤ Travaux sur voiries – Les Vernières : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.D.E.C

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal un dossier de travaux sur le chemin des Vernières (élargissement de la voirie, réseau d'eau potable et d'eaux pluviales). Le coût de ces travaux est estimé à **81 017.50 euros H.T**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de réfection du chemin des Vernières.
- **Sollicite** du Conseil Départemental une aide la plus élevée possible.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires.
- **Sollicite** une dérogation pour engager les travaux dès que possible sans perdre le bénéfice d'une aide.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

➤ Les Vernières – travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique concédé à ERDF : convention de co-maitrise d'ouvrage et demande de participation financière auprès du SDES.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet de travaux concernant le secteur des Vernières incluant des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique. Suite à une étude effectuée par le Syndicat Départemental d'Énergie de Savoie (SDES) ces travaux sont estimés à **78 125.50 €uros H.T**.

Il rappelle au Conseil municipal que la compétence électricité a été transférée au SDES lors de l'adhésion de la commune.

Ce transfert de compétence comprend également le transfert de la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant le réseau concédé ERDF, conformément à la loi Chevènement relative à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 2012.

La commune peut solliciter le SDES pour une aide financière concernant les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages concédés à ERDF en présentant un dossier au Syndicat accompagné d'une délibération du Conseil municipal de demande de participation.

Afin que la Commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé à ERDF, celle-ci doit contractualiser une Convention de Co-maitrise d'ouvrage sur l'opération concernée avec le SDES

avant la signature du marché public et le début des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le dossier présenté à hauteur de 78 125.50 €uros.
- **Sollicite** une participation auprès du SDES, pour les travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé,
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune, article 458,
- **Demande** au Président du SDES de signer la Convention de Co-maîtrise d'ouvrage afin que la commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention de Co-maîtrise d'ouvrage relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ERDF pour la durée de l'opération ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

➤ Cession de voirie - Les Vernières

Monsieur le Maire rappelle les travaux de voirie envisagés sur le chemin des Vernières. Afin de régulariser l'élargissement de voirie, il est nécessaire d'acquérir les parcelles B 1904 (197 m²) et B 1907 (142m²), propriétés de Madame PELLISSIER Nicole .Celle-ci est disposée à céder ces parcelles moyennant le prix de 25.00 euros/m².

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition d'acquisition des parcelles B 1904 et 1907.
- **Charge** Maître BOUILLOUX, notaire à Grésy sur Isère de régulariser par acte authentique cette acquisition.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

➤ Sécurisation de portions de la route départementale n°64 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux aménagements de sécurité sur R.D.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal un dossier de demande d'aide financière pour la sécurisation de la RD64 notamment au niveau des secteurs de Gemilly, la Forêt et les Teppes. Le coût de ces travaux est estimé à **80 527.06 euros H.T.**

Yves DUNAND souhaite qu'une étude soit faite en parallèle sur l'opportunité et le coût de feux « ralentisseurs ». Alain ZOCCOLO précise qu'il est nécessaire d'obtenir l'aval du Territoire de Développement Local en charge des routes départementales.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de sécurisation de la RD64.
- **Sollicite** du Conseil Départemental une aide la plus élevée possible.
- **S'engage** à compléter le financement sur les fonds budgétaires.
- **Sollicite** une dérogation pour engager les travaux dès que possible sans perdre le bénéfice d'une aide.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

➤ Travaux columbarium : dépôt de la demande d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du columbarium et le dossier de subvention déposé auprès de Conseil Départemental en 2014. Il convient de déposer une déclaration préalable pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable pour le dépôt de la demande d'urbanisme.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rend compte des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées en Mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le Mardi 13 octobre 2015 à 20h.

La séance est levée à 22h00